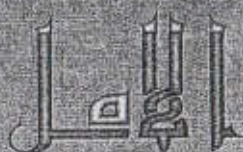


KAID TLILANE Nouara (Ed.)

Santé & Sécurité au travail, Développement & Mondialisation

**Actes du 2^{ème} Colloque d'Economie de la Santé
06 et 07 juin 2009**



EDITIONS EL-AMEL

ISBN : 978-9947-30 - 218 - 7



9 789947 302187

Edition, impression, distribution
Tél / Fax : 026 21 07 21
Email: EDITION_ELAMEL@hotmail.com
Site Web : www.editionelamel.com

Editions El-Amel

Email: Contact@editionelamel.com
www.editionelamel.com

Université Abderrahmane Mira de Béjaïa

Santé et Sécurité au Travail, Développement et Mondialisation

KAID TLILANE Nouara (Ed.)

Actes du 2^{ème} Colloque International d'Economie de la Santé

06 et 07 juin 2009

Tous droits réservés a l'auteur

© Editions El-Amel, 2012

Dépôt légal : 5717 -2012

ISBN : 978-9947-30 – 218 - 7



Editions El-Amel

FAX/ TEL 026 .21. 07 .21

Por: 07 70 62 52 84

Email: Contact@editionelamel.com

www.editionelamel.com

Actes du 2ème Colloque International d'Economie de la Santé
organisé les 06 et 07 juin 2009 par l'Université de Béjaïa sur le thème
« santé et sécurité au travail, développement et mondialisation » et
tenu au Campus d'Aboudaou.

Comité Scientifique :

KAÏD TLILANE Nouara (Présidente)
KADDAR Miloud (OMS Genève, Suisse)
MOHAMED BRAHIM Brahim (Université de Toulouse, France)
BEJEAN Sophie (Université de Bourgogne, France)
BARNAY Thomas (Université Paris 12, Val de Marne, France)
LAMRI Larbi (Université d'Alger)
BRAHAMIA Brahim (Université de Constantine)
FELLAH Lazhar (Université d'Oum El Bouaghi, retraité)
NEZZAL Abdelmalek (Université d'Annaba)
CHARABI Abdelaziz (Université de Constantine)
BENHABIB Abderrezak (Université de Tlemcen)
AÏNOUCHE Mohand Cherif (Université de Béjaïa)
ZOUAÏMIA Rachid (Université de Béjaïa)
BOUBAKOUR Fares (Université de Batna)
BOUNECER Hocine (Université de Batna)
CHOUGRANI Saada (Université d'Oran)
AHMED ZAID Malika (Université de Tizi Ouzou)
ZATOUT Ahmed (Université de Tizi Ouzou)

Evolution des dépenses relatives aux accidents de travail prises en charges par la CNAS de la wilaya de Béjaïa

IDRES Bilal

KANDI Nabil

Pr KAÏD TLILANE Nouara

Université Abderrahmane MIRA de BEJAIA

Résumé

Les accidents de travail sont l'une des préoccupations d'actualité aussi bien au niveau des organismes internationaux, qu'au niveau des institutions nationales. Celles-ci relèvent directement des contraintes économiques liées aux coûts engendrés par les soins des maladies professionnelles et des accidents de travail, contraintes humaines attachées à la mort et à l'handicap et contraintes financières engendrées par des perturbations au niveau de la production et de la productivité et des pertes de marges de profit au niveau des entreprises.

En Algérie, la médecine au travail est un droit consacré par la constitution. Elle a évolué progressivement et a intégré la politique nationale de santé publique par la loi n°85-05 relative à la protection et à la promotion de la santé et la loi N° 83-13 du 02 juillet 1983 qui organise la prise en charge des accidents de travail et des maladies professionnelles. Ces dernières sont rattachées à la sécurité sociale qui leur reconnaît le caractère de risque social.

La santé au travail est aussi un domaine qui fait l'objet d'un cadre particulier pour promouvoir et maintenir un plus haut degré de bien être physique et mental des travailleurs, offrir de bonnes conditions de travail et protéger leurs emplois contre les risques d'accidents de travail et les agents pathogènes. Cela fait surgir de nouveaux défis en matière de santé et de sécurité au travail afin de réduire les coûts économiques et les pertes humains.

L'objet de ce papier est de dresser un bilan sur l'évolution des accidents de travail dans la wilaya de Béjaïa et d'évaluer les recettes et

les dépenses de la sécurité sociale pour la prise en charge des risques professionnels.

Mots clés: Accidents de travail, maladies professionnels, recettes et dépenses de la CNAS Algérie, Béjaïa.

Introduction

En Algérie, le nombre d'accidents de travail et des maladies professionnelles est sans cesse croissant, l'évaluation économique des risques professionnels peut aider les organismes de gestions à trouver des solutions plus utiles pour une meilleure prise de décision en matière de programme de prévention et de sécurité. Après l'ouverture de l'économie Algérienne sur le marché extérieur au début des années 90, de nouvelles lois sociales ont été élaborées dans le but d'une prise en charge de ces risques auxquels sont exposés les travailleurs.

Au niveau de l'entreprise, la question des risques professionnels occupe une place importante aussi bien sur le plan économique que sur le plan social. En effet, les coûts AT/MP peuvent être à l'origine de l'incompressibilité des dépenses. Selon le Bureau International du travail "BIT"¹, pour une petite entreprise, le coût d'un seul accident peut être une catastrophe financière. Les estimations annuelles mondiale de l'Organisation Internationale du Travail "OIT"² montre qu'au-delà de la souffrance humaine, ces accidents ont des conséquences économiques importantes sur les affaires, puisque 150 millions de journées de travail sont perdues et que les coûts d'assurance supportés par les entreprises se montent à 20 milliard €.

La caisse nationale d'assurance sociale (CNAS), prend en charge la réparation des accidents du travail et des maladies. C'est au regard de l'effort d'investissement consenti au profit de l'homme qu'il convient d'inscrire la préoccupation de la prévention des risques professionnels pour, à la fois, réduire les aléas de la fatalité des lésions professionnelles, reconsidérer les coûts sociaux à leur juste dimension et améliorer l'efficacité dans la productivité du travail.

I- EVOLUTION DES ACCIDENTS DE TRAVAIL PAR BRANCHE D'ACTIVITE

Depuis plusieurs années, la CNAS cherche à enrichir le dispositif d'observation des accidents de travail et des maladies professionnelles. La connaissance de ces derniers apportera des solutions sur les accidents et les maladies liées au travail. En Algérie, les indicateurs de santé et de sécurité au travail se dégradent depuis

plusieurs années, malgré la mise en place de toute une panoplie de lois à partir de 1983.

Les accidents de travail en Algérie ont évolué avec l'évolution de la conjoncture économique du pays. Cette évolution a été liée au développement de certaines branches d'activité risquée relative à l'organisation interne du travail. Ces branches sont essentiellement le bâtiment, métallurgie, interprofessionnelle et travaux publics qui partagent près de 70% des accidents enregistrés. Les accidents de travail sont très fréquents dans certaine branche d'activité, ces derniers engendrent des pertes sur le plan humain et financier aussi bien pour les entreprises que pour la sécurité sociale. Le tableau 1 nous renseigne sur l'évolution des accidents du travail en Algérie durant la période 2001 à 2006.

L'analyse du tableau 1 nous permet de dire que :

Pour l'ensemble des seize (16) branches d'activités en Algérie, il a été observé une légère baisse des accidents de travail de 2003 à 2004, passant de 34971 à 31 776. Cette baisse est due au recule du nombre d'accident de travail dans la branche du textile, la branche interprofessionnelles, la branche commerce et la branche métallurgie sachant que ces dernières renferment une main d'œuvre importante.

Les autres périodes étudiées sont marquées par une évolution du nombre d'accidents de travail notamment dans les branches du BTP, bois et transport et manutention.

Le nombre d'accidents dans la branche vêtement a atteint 79 déclarations en 2006, par contre les autres branches d'activité le nombre d'accidents varie d'une année à une autre.

En définitive nous pouvons dire que cette évolution peut être incombée à l'augmentation des projets d'investissements et du personnel dans certaines branches d'activité à savoir le BTP et au manque de norme de prévention et de sécurité dans certains lieux de travail.

Tableau 1 : Evolution des accidents de travail selon les branches d'activité (2001-2006)

La branche d'activité	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Métallurgie	3518	3684	3908	3595	3556	3490
BTP	5583	6271	7139	7294	7357	8062
Bois	1233	1344	1414	1656	1460	1523
Chimie	1123	977	1120	1141	1065	944
Pierre et feu	2366	2440	2693	2485	2388	2459
Caoutchouc- papier- carton	400	392	419	452	498	416
Livre	120	131	103	105	125	100
Textile	549	503	550	489	616	518
Vêtements	145	128	127	143	92	79
Cuir et peaux	170	174	191	208	155	154
Alimentation	2001	2037	2420	2190	2292	2051
transport et manutention	1448	1360	1419	1360	1425	1566
Eau -électricité - gaz	327	322	464	426	579	438
Commerce	682	687	772	736	749	782
Interprofessionnelle	8431	9173	11153	8272	11019	12247
Gaz pétrole carburant	956	1105	1079	1224	1348	1287
Total	29052	30728	34971	31776	34724	36116

Source : tableau réalisé par nos soins, à partir des documents de la CNAS. Sur les statistiques nationales des accidents de travail et des maladies professionnelles.

II- EVOLUTION GLOBALE DU RISQUE ACCIDENT DE TRAVAIL ET MALADIE PROFESSIONNELLE EN ALGERIE

L'unification des régimes de sécurité sociale pour tous les travailleurs est déterminée par la loi. La législation du travail doit garantir un niveau de vie décent à chaque travailleur, à tous ceux qui ne peuvent pas travailler momentanément ou durablement en raison d'accidents ou de maladies contractées. L'article 190, de la loi n° 78-12 du 5 août 1978, prévoit les conditions et modalités selon lesquelles des organismes employeurs sont appelés à concrétiser les orientations fondamentales des dispositions législatives en matière de protection sociale des travailleurs.

La santé et la sécurité au travail constituent des éléments d'une grande importance dans la mesure où tout accident de travail et toute maladie d'origine professionnelle occasionnent des frais médicaux et font perdre aux travailleurs et à l'entreprise des journées de travail³.

L'évolution des accidents de travail et des maladies professionnelles en Algérie durant la période 2002 à 2006 se présente comme suit dans le tableau 2.

Tableau 2 : Evolution des déclarations des accidents de travail et maladies professionnelles

	Accidents déclarés		Décès	Maladies professionnelles
	Total	Taux d'évolution		
2002	45.977	+7,99%	721	898
2003	49.629	+7,35%	723	1000
2004	46.399	- 6,58%	697	847
2005	49.643	+6,99%	698	853
2006	50.097	+1%	667	941

Source: CNAS: les statistiques nationales des accidents de travail et des maladies professionnelles, Alger 2006.

L'analyse du tableau 2 nous permet de constater que :

Le nombre de déclarations d'accidents du travail enregistrées a subi une hausse progressive de 45.977 à 50.097 de 2002 à 2006, avec une légère baisse en 2004 estimée à 46.399 accidents. Le nombre de décès est resté quasi constant, passant de 697 en 2004 à 698 en 2005 pour subir une légère baisse de l'ordre de 5% en passant de 698 décès à 667 de 2005 à 2006.

Par ailleurs, les années 2002 et 2003 ont subi une hausse progressive avoisinant les 8%, dans l'enregistrement des accidents. Toutefois, le nombre d'accidents déclarés en 2004, a subi une baisse de 6,58% par rapport à 2003, il y a lieu de noter l'augmentation sensible du nombre d'accidents déclarés qui s'élève à 49.643 représentant ainsi un taux de 7% en 2005. Ce nombre d'accidents déclarés a très légèrement augmenté par rapport à 2005 représentant un taux de 1%.

Le nombre des déclarations de maladies professionnelles enregistrées au niveau de l'ensemble des agences CNAS a subi une baisse en 2004, passant de 1000 déclarations à 847 déclarations de 2003 à 2004, soit une diminution de l'ordre de 15%. Ce nombre est resté quasi-constant entre 2004 et 2005 passant de 847 déclarations à 853 déclarations pour connaître une hausse sensible estimée à 10% en 2006. Le nombre annuel des maladies professionnelles déclarées est encore loin de refléter la situation réelle sur le terrain.

Cependant nous pouvons dire que la politique de la prévention contre les accidents et les maladies professionnelles reste insignifiante par le non respect de la réglementation en matière de sécurité et de santé au travail en Algérie.

Le système de sécurité sociale s'efforce de concrétiser le principe du droit à la santé pour tous. La sécurité sociale participe fortement au financement de la santé, et sa part est considérable parmi les sources de financement de la santé en Algérie.

L'assurance maladie couvre les assurés sociaux (travailleurs salariés pensionnés et rentiers de la sécurité sociale, handicapés, étudiants, bénéficiaires du soutien de l'Etat) ainsi que leurs ayants droit (conjoint, enfants à charge et ascendants) et comporte des prestations en nature à savoir la prise en charge des frais de soins de santé (actes médicaux, chirurgicaux, médicaments, hospitalisation, traitement par hémodialyse, frais de transport par ambulance etc.). Ces prestations sont remboursées à 80% en règle générale et à 100% dans certains cas (assurés atteints de maladie dont la liste est réglementairement fixée, assurés titulaires de pensions dont le montant du salaire ne dépassait pas le montant du SNMG).

Les dépenses des accidents de travail et des maladies professionnelles se présentent comme suit dans le tableau 3.

Tableau 3 : Evolution des dépenses des accidents de travail et des maladies professionnelles

Années	Montant en DA	Taux d'évolution
2002	7.880.458.737	+9,90%
2003	8.491.045.538	+7,75%
2004	9.734.701.000	+ 14,64%
2005	10.400.000.000	+6,83%
2006	10.610.223.790	+2,02%

Source: CNAS: les statistiques nationales des accidents de travail et des maladies professionnelles, Alger 2006.

Les dépenses globales en matière de prestations en «Accidents du travail et maladies professionnelles» sur l'ensemble du territoire national sont croissantes durant toute la période passant de 7 milliards de DA à 10 milliards de DA de 2002 à 2006 et cela malgré la baisse du nombre de décès et de maladies professionnelles à partir de 2004 (cf. tableau 1). En 2006 les dépenses ont subi pour la première fois une

très légère hausse d'environ 2%, en passant de 10.400.000.000 DA à 10.610.223.790 DA.

En effet, la méconnaissance de la législation qui permet à l'assuré lui-même de déclarer sa maladie professionnelle ou à caractère professionnel, l'orientation des travailleurs malades vers des services autres que ceux de la médecine de travail, font qu'un grand nombre de maladies soient traitées en assurances maladie au titre des Assurances Sociales. Il faut noter que les frais de soins externes et d'hospitalisation dans les établissements publics et dans ceux de la Sécurité Sociale ne sont pas inclus dans ces prestations.

III- EVOLUTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LA WILAYA DE BEJAIA

La wilaya de Béjaïa dispose aujourd'hui d'infrastructures et d'équipements de base indispensables à un développement harmonieux et intersectoriel : un tissu industriel significatif où presque toutes les branches sont présentes avec une prédominance des activités manufacturières et de transformation qui compte plus d'unités en activité. Elle constitue donc un pôle économique important pour les activités professionnelles ce qui n'est pas sans conséquences sur les dépenses et les recettes de la sécurité sociale. Retraçons d'abord l'évolution des accidents de travail, Le nombre d'accidents sur les lieux de travail et sur les trajets sont repartis comme suit dans le tableau 4.

Tableau 4 : Les accidents de travail survenus

Désignation	2002			2003			2004			2005			2006		
	S A	A A	D	S A	A A	D	S A	A A	D	S A	A A	D	S A	A A	D
A T	26	2703	19	30	2895	12	39	2804	20	2	3112	10	7	3216	15
A J	3	251	6	2	315	6	2	281	14	0	302	2	0	303	2
Total	29	2954	25	32	3210	18	41	3085	34	2	3414	12	7	3519	17
Total par an	3008			3260			3160			3428			3543		
Evolution*	/			252			-100			268			115		
Evolution en %*	/			8,37			-3,06			8,48			3,35		

Source : Données de la CNAS de Bejaia.

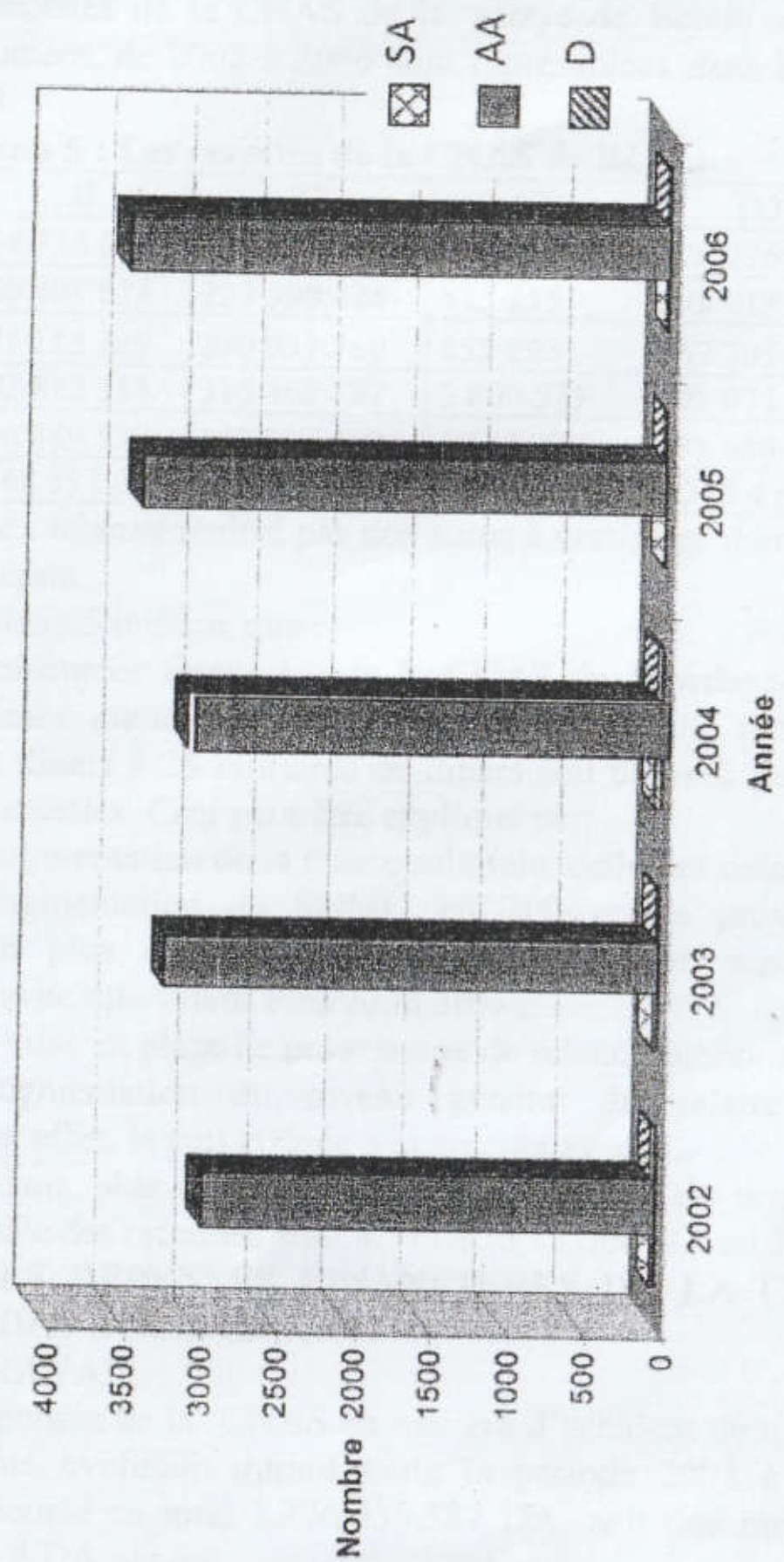
* réalisée par nous soins à partir de ces données.

Le nombre de déclaration d'accident de travail porté à la sécurité sociale de la wilaya de Béjaïa augmente progressivement d'une année à une autre passant de 3008 accidents à 3543 accidents de 2002 à 2006. En 2004 ce nombre a connue une baisse de 3,06%. Puis à partir de cette année le nombre de ces derniers continus à augmenter, enregistrant ainsi une augmentation de 8,48% entre 2004 et 2005 et de 3,35% de 2005 à 2006.

Aussi, nous constatons que les accidents de travail survenus sur les lieux de travail sont plus nombreux que ceux survenus dans les trajets durant la période étudiée (2002-2006). Les accidents de travail proprement dit représentent en moyenne 91% par an de l'ensemble des accidents survenus, quant aux accidents de trajet, ils ne représentent qu'une très faible part, soit 9% par an. Cela peut être expliqué par la détérioration des conditions d'hygiène, de sécurité au travail et de protection des travailleurs.

En ce qui concerne l'ensemble des accidents survenus sur les cinq années précédentes, les accidents avec arrêt de travaille occupent le devant avec 98,68%. Les autres catégories d'accidents n'enregistrent qu'une très faible part : soit 0,68% pour les accidents de travail sans arrêt et 0,65% pour les décès (cf. figure 1).

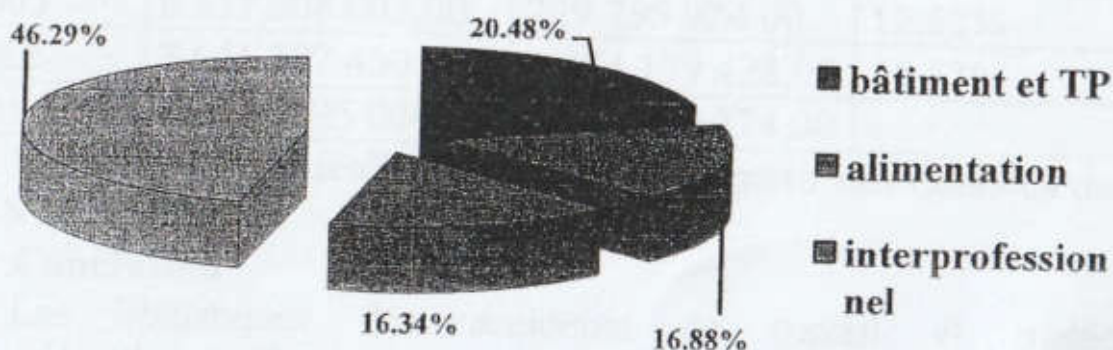
Figure 1 : Evolution des AT selon les conséquences



Graphique réalisée par nous soins à partir des données du tableau 4.

S'agissant d'accidents du travail survenus dans les différentes branches d'activité de la wilaya de Béjaïa la figure 2 nous démontre que, les salariés travaillant dans le secteur du bâtiment et travaux publics (BTP) sont les plus exposés à ces accidents par rapport aux autres branches d'activités, représentant ainsi une part de 46,29%. Cela peut être expliqué par la l'importance des projets d'investissement dans le bâtiment sur l'ensemble du territoire de la wilaya et par l'absence de prévention et de moyens de protection (casques, léguons, tenus de travail, chaussures,...) dans les lieux de travail.

Figure 2 : Les AT selon la branche d'activité



Graphique réalisée par nous soins à partir des données de la CNAS de Béjaïa.

IV – LES RECETTES FINANCIERES DE LA CNAS DE LA WILAYA DE BEJAIA

Les dépenses de la sécurité sociale pour la santé sont regroupées dans la branche assurance sociale, qui englobe : le forfait hôpitaux, les transferts pour soins à l'étranger, l'assurance maladie et l'assurance maternité. Selon l'article 2, loi n° 83-11, du 2 juillet 1983 : « Les assurances sociales couvrent les risques suivants : maladie, maternité, invalidité, décès ».

Sont affiliées obligatoirement aux assurances sociales, les personnes, quelle que soit leur nationalité, occupées sur le territoire national, salariées ou travaillant, à quelque titre et en quelque lieu que se soit, pour un ou plusieurs employeurs, quels que soient le montant et la nature de leur rémunération, la forme, la nature ou la validité de leur contrat ou de leur relation de travail.

Les recettes de la CNAS de la wilaya de Bejaia sur les cinq dernières années, de 2002 à 2006 sont représentées dans le tableau 5 comme suit.

Tableau 5 : Les recettes de la CNAS de Béjaïa

Année	IJ	RT	CD	TOTAL
2002	54 338 664	225 054 185	383 352	279 776 201
2003	69 401 688	227 990 774	825 215	298 217 677
2004	71 115 329	290 937 760	252 293	362 305 382
2005	82 812 384	315 462 782	2 800 571	401 075 737
2006	90 889 537	342 527 479	1 663 374	435 080 390
Total	368 557 602	1 401 972 980	5 924 805	1 776 455 387

Source : tableau réalisé par nos soins à partir des données de la CNAS de Béjaïa.

Le tableau 5 indique que :

Les ressources financière de la CNAS de la wilaya de Béjaïa sont croissantes durant tout la période 2002 à 2006, passant de 4 Milliards de dinars à 28 milliards de dinars soit une augmentation de 78.48% des recettes. Ceci peut être expliqué par:

- l'augmentation de la masse salariale, celle des cotisants ;
- l'augmentation du SNMG en 2004 qui a provoqué une augmentation plus que proportionnelle par rapport aux années précédentes avec une valeur d'environ 30% ;
- la mise en place de programme de relance économique ;
- l'augmentation du niveau général du salaire minimal garantie, à cet effet, la part cotisée a augmenté avec.

Cependant, plus de la moitié de ces recettes est orientée à la caisse nationale des retraites, soit 4.311.925.781,00 DA en 2006.

V – LES DEPENSES FINANCIERES DE LA CNAS EN MATIERE DES ACCIDENTS DE TRAVAIL

Les dépenses de la CNAS en matière d'accident de travail sont en permanente évolution durant toute la période 2002 à 2006, la CNAS a déboursé en total 1.776.455.387 DA soit une moyenne de 35.5291.077, 4 DA par an.

Les données du tableau 6 montrent une augmentation progressive des dépenses de la CNAS en accident de travail, avec une part importante estimée à 21,49% en 2004. Les autres années ont enregistrées des augmentations moins importantes allant entre 6% et

11%. En total le montant des dépenses a passé de 279776201 DA à 435080390 DA de 2002 2006, soit une différence de 155304189 DA représentant ainsi une part de 55,50 % d'évolution en 5 ans.

Cette augmentation des dépenses est due, d'une part, à l'augmentation du nombre d'accident d'une année à une autre et d'autre part à l'augmentation des cotisations salariales suite à la revalorisation du (SNMG).

Tableau 6 : Dépenses de la CNAS pour les AT en DA

Année	en valeur (DA)	la différence	en %
2002	4 281 267 156,00	/	/
2003	4 577 980 560,00	296 713 404,00	6,93%
2004	5 827 452 078,00	1 249 471 518,00	27,29%
2005	6 557 208 002,00	729 755 924,00	12,52%
2006	7 641 387 430,00	1 084 179 428,00	16,53%
Total	28 885 295 000,00	3 360 120 274,00	-

Source : tableau réalisé par nos soins à partir des données de la CNAS de Béjaïa.

Conclusion

Les statistiques des accidents de travail et maladies professionnelles portées au niveau de la CNAS sont loin de refléter le nombre réel des déclarations enregistrées. Plusieurs autres cas ne sont pas déclarés en raison de la méconnaissance de la législation, l'ignorance des employés de leur droit, le manque d'information dans ce domaine et le développement du marché informel.

L'augmentation des accidents de travail et les maladies professionnelles est due à l'absence de moyen de prévention et de sécurité dans la plupart des entreprises et l'absence d'agents de contrôle. La CNAS de Béjaïa dispose seulement de deux agents assurant le contrôle de toutes les entreprises implantées au niveau de la wilaya.

Même si l'arsenal juridique, mis en place par l'Etat en matière de sécurité et santé de travail, a permis de réduire sensiblement le nombre total des accidents de travail en Algérie, il n'en reste pas moins que l'application et le respect des lois par les employeurs, continue de faire défaut, notamment dans certains secteurs d'activités.

Afin de protéger la santé des travailleurs et stopper l'hémorragie financière engendrée par ces accidents de travail, il est nécessaire de mettre en place certaines actions à savoir :

- La gestion optimale des ressources humaines de la sécurité sociale ;
- La production du médicament générique par les laboratoires nationaux ;
- La participation des employeurs au financement du système de santé pour faire réduire l'abus dans le financement des soins ;
- Renforcement du cadre juridique et réglementaire ;
- La mise en place de programme et politique de prévention et de sensibilisation des employés pour minimiser les risques de maladies ;
- Le renforcement du rôle des inspections de travail, qui veillent au respect de la législation ;
- L'organisant de séminaire et de journée de formation contres les risques professionnels.

Bibliographie

- Abdmeziem C. : La formation par reconversion, Organisme de Prévention dans le Bâtiment et Travaux Publics, OPREBATP ALGERIE. In www.cramif.fr
- Belloula T.: La réparation des accidents du travail et les maladies professionnelles, Collection droit pratique, 1993, Alger.
- BIT : Changement dans le monde du travail : Conférence internationale du travail, Rapport du directeur général, Rapport I (C), 95^{ème} session, Première édition, Genève, 2006. P 38. In www.ilo.org.
- BIT : Introduction à la santé et la sécurité au travail : Votre santé et votre sécurité au travail, Bureau des activités des travailleurs, La collection des modules. In www.ilo.org.
- CNAS : Textes législatifs et réglementaires de la sécurité sociale en Algérie : Loi n° 83-13 du JORA n° 28 du 05 Juillet 1983, 1998, Alger.
- CREAPT : Santé, mortalité et travail, Cinquième séance, Organisatrice : MOLINIÉ A-F, Article : Abadlia F.: Accidents de travail, circonstances et prise en charge : Région de bouverdès, Algérie. In www-aidelf.ined.fr

INT : Droit de la sécurité sociale : Recueil de textes législatifs et réglementaires, 1^{ère} Edition, 1998, Alger.

Lamri L.: Le système de sécurité sociale de l'Algérie: Une approche économique, Edition OPU, 2004, Alger.

Lamri L.: la monographie de l'assurance maladie en Algérie, OMS/EMRO et RESSMA, Septembre 2001.

Loi n° 78-12 du 5 août 1978

Loi n° 83-11, du 2 juillet 1983

Loi n° 83-13 du JORA n° 28 du 05 Juillet 1983.

Mentri M.: Essai d'analyse de la législation et de la réglementation du travail en Algérie, Edition OPU, 1986, Alger

Ministère de la santé, de la population et de la réforme hospitalière (MSPRH): Avant projet de loi sanitaire version provisoire soumise à concertation, Février 2003, Alger. IN www.santetropicale.com

OIT : La sécurité en chiffres : Indications pour une culture mondiale de la sécurité au travail, Première édition 2003, Genève, 2003. P20. In www.ilo.org

www-aidelf.ined.fr

www.cramif.fr

www.ilo.org

1 - Titre du N°19.1 de mai 2004 de « Premières Synthèses, Premières Informations », DARES

2 - Neveu J.P (2006) « *Quand le cœur n'y est plus : de l'épuisement professionnel à l'agressivité envers le client* », actes de l'AGRH, 16 et 17 novembre.

3 - Jorma Rantanen et Leon J., « Les services de santé au travail dans les petites entreprises », in International Encyclopédie de sécurité et de santé au travail de Jeanne Mager Stellman.